

La police de l'eau

Pollutions accidentelles, assèchements des cours d'eau, remblaiement des zones humides, grand braconnage... Certaines activités humaines peuvent générer des dégradations des milieux aquatiques. Dans ce contexte, une véritable police de l'eau s'est mise en place pour faire respecter les législations française et européenne. L'objectif : la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et la préservation de la biodiversité.

Des services de police spécialisés

L'activité de contrôle est un des volets de la politique publique de l'eau pour parvenir à atteindre le bon état en 2015 requis par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE)

Cf. fiche « Gestion de l'eau »

Cette mission, aux côtés de la gendarmerie nationale, a été confiée à des structures spécialisées au sein des services de l'État ou des établissements publics :

- les directions départementales des territoires et de la mer (DDT) ;
- l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) ;
- l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) ;
- les parcs nationaux
- le conservatoire du littoral
- les réserves naturelles
- l'agence des aires marines protégées etc.

La police de l'eau et des milieux aquatiques

Les agents de la police de l'eau mènent des actions de prévention auprès des maîtres d'ouvrage et des gestionnaires de cours d'eau.

Ils donnent des avis techniques aux services de l'État sur l'état des milieux aquatiques et sur l'impact de tel ou tel aménagement, par exemple, la construction d'un barrage, la réalisation de travaux en rivière ou le développement d'une activité sur un cours d'eau. Ils contribuent de plus à l'identification des zones humides ou des frayères.

Les agents de la police de l'eau veillent au respect de la réglementation des usages de l'eau et des milieux aquatiques et constatent les infractions éventuelles. Ces contrôles sont effectués dans le cadre d'un plan de contrôle élaboré dans chaque département sous l'autorité du préfet. Les infractions constatées se traduisent par des sanctions administratives (suspension de l'activité d'une micro-centrale ou d'un barrage par exemple) ou pénales (amendes, peines d'emprisonnement).



Crédit photo : Nicolas Poulet - Onema



Crédit photo : Janick Guesnon - Onema



Crédit photo : Michel Mansory - Onema



Crédit photo : Naval Safey - Onema



Crédit photo : Béatrice Gentil - Onema

- 1 - Exemple d'un cours d'eau en bon état écologique
- 2 - Pollution d'origine organique
- 3 - Les agents de l'Onema veillent au respect de la réglementation
- 4 - La construction de l'autoroute A65 a nécessité une expertise technique de l'Onema
- 5 - Rapprochement des polices

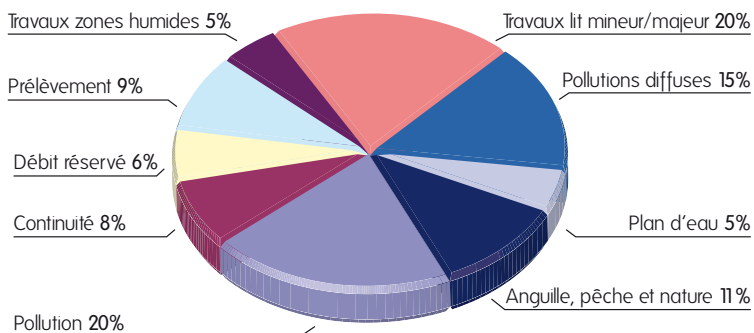
Les grands enjeux du contrôle des usages dans le domaine de l'eau

Les services déconcentrés de l'État, avec l'appui technique de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), veillent au respect de la réglementation. Chaque année, 600 agents de l'Onema réalisent 22 000 contrôles sur le terrain.

Ils assurent le contrôle :

- des travaux en rivière et la protection des frayères ;
- des rejets des stations d'épuration et le respect de la réglementation des eaux résiduaires urbaines ;
- du respect de la réglementation sur la pêche pour les poissons migrateurs (saumon, anguille...) ;
- des zones non traitées à proximité des points d'eau et cours d'eau dans l'utilisation des pesticides ;
- des ouvrages pour assurer le respect de la continuité écologique ;
- du respect de la réglementation dans les aires d'alimentation des captages prioritaires ;
- des débits réservés ;
- des autorisations de prélèvement ;
- du respect de la réglementation relative à la préservation des zones humides et de leur fonctionnement.

Répartition des thématiques des contrôles



à savoir...

Quelques exemples :

- En Charente, des travaux de curage dans les grands canaux des marais de Rochefort ont été autorisés sous réserve de mesures permettant la protection des anguilles, espèce en danger de disparition.
- En Haute-Loire, il existe sur les cours d'eau de nombreuses microcentrales hydroélectriques. Des contrôles s'effectuent à l'aval de ces ouvrages pour vérifier le respect du débit minimal permettant le bon fonctionnement du cours d'eau et des milieux aquatiques associés.



- 1 - Écusson Police de l'eau
- 2 - Haute-Marne
- 3 - Mesure de débit



Marais rochefortais

Microcentrale en Haute-Loire